

Zeitschrift: Domaine public
Band: - (1981)
Heft: 578

Artikel: Réponse : la jeunesse saine et les autres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011917>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pliant les interventions policières et les centres sociaux pour inadaptés?

3. Le citoyen suisse serait opposé à l'idée même du service civil.

Peut-être ne le connaît-il pas, ni dans la valeur de son engagement, ni dans l'utilité de ses actions pour la communauté. Et puis, y a-t-il vraiment une majorité de citoyens qui admettent que l'on mette en prison pour de longs mois ceux dont l'idéal est autre que les armes?

Si DP pense que l'initiative ne concerne que «des cercles de militants de l'objection», ne pense-t-il pas qu'il vaudrait la peine d'en sortir?... et que c'est la tâche d'un journal progressiste?

Laurent Moutinot

RÉPONSE

La jeunesse saine et les autres

Puisque notre correspondant nous y invite, mettons les points sur les «i»: l'initiative pour un authentique service civil conserve notre soutien plein et entier. Pas question pour DP de baisser les bras avant même (ni après...) que la campagne d'information proprement dite ait été lancée!

Cela dit, il nous faut revenir à ce qui était le sujet de notre bref texte paru dans DP 576: notre inquiétude face à une certaine marginalisation du débat sur le service civil. Si important que soit le travail du comité d'initiative, à la recherche de contacts et de sympathisants. C'est cette inquiétude qui nous amenait à tenter une sorte d'inventaire des groupements ou formations politiques capables de reprendre le flambeau et de redonner pleine dimension aux enjeux que porte l'initiative.

Dans l'attente de la votation populaire, peu de risque que se modifie l'attitude officielle face aux objecteurs: d'une part on espère que la sévérité (accrue au besoin) des tribunaux militaires sera dissuasive, et d'autre part on ne perd pas une occasion de souligner l'extrême isolement d'une «poignée» d'irréductibles, réfractaires au service mili-

taire classique. Nul doute que le raidissement social ambiant ne facilite encore la tâche de ceux qui tentent ainsi de réduire l'objection de conscience à un problème d'arithmétique et plus précisément de vases (non) communicants — voyez la masse de la jeunesse «saine» et voyez les quelques dizaines d'hommes qui osent se soustraire aux obligations naturelles du plus grand nombre! Nul doute que ce raidissement social ne complique encore la tâche des promoteurs de l'initiative, Dans ces conditions, le danger est sérieux que la consultation populaire à venir ne soit l'occasion que d'une répétition du débat faussé qui avait précédé le rejet de l'initiative de Münchenstein remaniée par le DMF. S'il est vrai qu'une réflexion vigoureuse sur le service civil peut défricher le terrain pour des prises de conscience collectives, par exemple vis-à-vis de la violence, s'il est vrai qu'elle peut ouvrir la voie à d'autres attitudes individuelles que la fuite en avant dans l'exaltation des rapports (militaires entre autres) de force, il est vrai aussi que le temps sera de toute façon court pour remonter le courant. D'accord donc pour engager tout de suite la discussion sur les perspectives ouvertes judicieusement par la lettre de notre correspondant!

FUITES

La tête du colonel

Comme chaque année à la même époque, «Notre armée de milice» (organe officiel des associations et sections de Suisse romande et du Tessin de l'Association suisse de sous-officiers) publie dans son numéro de janvier sa double page la plus émouvante «Qui commande quoi — Les cadres supérieurs de notre armée». Un document illustré, «supplément détachable», à encadrer, comme il se doit, et à suspendre à côté de la photo du général Guisan.

Comme chaque année, consignes de discrétion

obligent, «Notre armée de milice» s'offre la tête de tous les colonels dignes de cet honneur, sauf une, celle du responsable du Groupe «renseignements et sécurité». On n'est jamais assez prudent: le royaume du divisionnaire Ochsner — il sera remplacé le 1^{er} avril prochain par le divisionnaire Mario Petitpierre — est le royaume de l'ombre et de l'anonymat. N'importe quel Bachmann vous le dira.

Voici, il faut admettre pourtant que l'édifice impressionnant de notre sécurité nationale vient de se lézarder gravement: en cette fin du mois de janvier, «Construire» publie une page d'interview dudit Mario Petitpierre et orne ce texte d'une photographie du divisionnaire, sans fausse barbe et sans lunettes noires. Des années de secret et de prudence réduites à néant. Et une fois de plus, le sensationnalisme de la presse... Encore des fuites au DMF! La Migros devra rendre des comptes.

Côté secret militaire, les propos de notre futur responsable du Groupe «renseignements et sécurité» méritent pourtant de passer à la postérité. Et en particulier ce passage où le rédacteur n'hésite pas à aborder de front les problèmes les plus cruciaux. Qu'on en juge plutôt:

Question: «Chaque soldat est tenu au secret. Pourquoi est-ce tellement important?»

Réponse: «La question se justifie. Je me la posais autrefois, quand je n'étais que capitaine: pourquoi tant insister sur le secret militaire alors que des personnalités étrangères peuvent visiter chez nous un aéroport militaire? A noter que ces visites relèvent de la compétence du chef de l'état-major général. La dissuasion intervient, ici, et nous devons montrer ce que nous avons, dans cette perspective. Mais garder autant que possible le secret peut sauver, en cas de coup dur, de nombreuses vies humaines.»

Qu'on se le dise donc: à partir du grade de capitaine, il n'y a plus de questions, il n'y a que des réponses. Rompez!